

Compte-rendu du Comité de Direction de la FERPA en mode virtuel du 6 mai 2021

Participaient à la réunion : Lajos MAYER (SZEF), Président; Agostino SICILIANO (UIL-UILP), Secrétaire Général; Angeles BRIALES (UJP-UGT), Secrétaire Générale Adjointe ; Mireille PAUME (UCR-CGT), Présidente du Comité des Femmes ; Tino FUMAGALLI (FNP-CISL), Trésorier ; Eliane DE DOBBELEER, CSC-ACV) ; Dick DE GRAAF, FNV ; Didier Hotte, UCR-FO ; Ivan PEDRETTI, SPI-CGIL ; Hubert SCHWIND, UCR-CGT ; Werner THUM, ÖGB

Participaient également à la réunion pour le Secrétariat de la FERPA : Henri LOURDELLE, Conseiller Spécial et Jessica MONTIEL, Project Coordinator

Le **Président de la FERPA, Lajos MAYER**, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de Direction. Il demande aux membres, compte-tenu de l'ordre du jour particulièrement chargé, de limiter leurs interventions à 5 minutes maximum de temps de parole.

Avant de procéder à l'**adoption de l'ordre du jour**, Dick DE GRAAF sous quel point sera traitée la question du Groupe de travail « statuts ». Le Président lui répond que ce sera sous la rubrique « Questions diverses ». Cette précision étant apportée, l'agenda de la réunion est adopté.

Le Président donne alors la parole au **Secrétaire Général, Agostino SICILIANO**, pour ses **Communications**.

Le Secrétaire Général accueille tout d'abord le Secrétaire Général du SPI-CGIL, Ivan PEDRETTI, qui remplace au sein du Comité Directeur de la FERPA, Domenico PANTALEO.

Puis, il évoque les différentes activités dans lesquelles la FERPA a été impliquée depuis le dernier Comité Exécutif : la réponse au Livre Vert de la Commission sur la démographie, la participation à la réunion sur le projet de la CES intitulé SocialAll, le webinar organisé par la CES : « Sur la route de Porto »... Le Président a, de son côté, participé à une réunion sur le « Vieillesse démographique ». Le Secrétaire Général souligne qu'en ce qui concerne la réponse au Livre Vert de la Commission, la FERPA a participé aux réponses de la CES, mais elle a tenu, également, à apporter sa propre réponse, fondée sur le travail fait ces derniers temps, notamment à travers les dossiers en cours de finalisation. Comme il le dit : « Nous sommes en train de bâtir une FERPA en mesure d'être là ».

Revenant sur le Sommet Social de Porto qui doit se tenir le lendemain, il insiste sur le fait qu'il doit traduire le Plan d'action de la Commission, concernant le Socle Européen des Droits Sociaux, en des mesures concrètes. Il doit dégager une volonté politique de mise en œuvre du Plan d'action pour aller de l'avant. Il rappelle également que tout ce qui concerne les personnes âgées ne doit pas être considéré comme un coût, mais comme une source d'emplois. Au-delà du coût, il faut mener une réflexion appuyée par des mesures concrètes. Les pensions doivent être indexées sur le coût de la vie du pays concerné et lorsque la FERPA parle de pension « décente », elle ne parle pas seulement de montants financiers mais aussi du support des services.

Parlant des modifications statutaires à adopter par la CES, il revient sur la dernière réunion du Comité de Direction de la CES où il a participé et au cours de laquelle a été abordée la question des abstentions qui, selon le Secrétaire Général de la CES, Luca VISENTINI, ne devraient pas être considérées comme des votes négatifs. Les syndicats nordiques se sont unanimement opposés à cette approche, tout comme le DGB qui en fait une question de démocratie. Ce à quoi, le Secrétaire Général de la FERPA a répondu que les abstentions sont alors favorables à la minorité des « contre » et de s'interroger : est-ce la démocratie ? Luca va écrire à tous les membres du Comité de Direction de la CES pour leur demander de préciser leur position à ce sujet.

Enfin, il évoque le changement du siège de la CES qui se situera à quelques mètres de distance, mais un peu plus près de la Gare du Nord.

Avant d'ouvrir le **débat**, le **Président** souligne que dans la plupart des mesures adoptées par le Parlement européen, les abstentions ne sont pas considérées comme des votes contre, et de s'interroger, pourquoi la CES n'en fait-elle pas autant.

L'essentiel du débat porte sur cette question de l'abstention. Certains s'interrogent pour savoir comment cette règle de la prise en compte de l'abstention a été introduite dans les statuts de la CES et comment cela se passe dans les pays nordiques. D'autres soulignent que c'est une question politique et qui a trait aux relations de la FERPA avec la CES et avec les syndicats confédéraux. Cela implique donc une action en direction des syndicats nationaux. La reconnaissance du droit de vote sera acquise grâce à l'activité de la FERPA dans le débat général. Il faut, ainsi, renforcer le rôle des personnes âgées dans les organisations nationales. Jessica rappelle qu'à l'origine, les organisations allemandes, VERDI et IG Metall étaient adhérentes à la FERPA. Puis elles se sont désaffiliées. Il y avait également un Réseau Nordique de Coopération qui n'était pas affilié à la FERPA mais qui était en rapport avec notre organisation. D'autre part, il est rappelé que les cultures et les pratiques syndicales sont différentes selon les pays. Ainsi les syndicats nordiques n'affilient que les « actifs » qu'ils considèrent comme être leur travail. En Allemagne comme en Autriche, les retraités adhèrent à des « associations » de retraités, mais qui n'ont rien de syndical. D'autres s'interrogent en se demandant, si dans certains pays, la reconnaissance des syndicats de retraités ne risque-t-elle pas d'entraîner des déséquilibres dans les rapports de force internes aux syndicats ? Il convient donc de trouver le moyen de rassurer les organisations de la CES : la reconnaissance du droit de vote de la FERPA ne changera pas le rapport de force au sein des instances de la CES. Et d'aucuns d'en appeler au Secrétaire Général de la CES qui doit prendre le problème à la racine, c'est-à-dire trouver le moyen de travailler avec les retraités plutôt que de les ignorer. Quelques interventions toutefois évoquent le Livre Vert se réjouissant de la contribution de la FERPA. Une organisation indique qu'elle a envoyé trop tard sa contribution qui, estime-t-elle, aurait pu être utile à la FERPA.

Dans sa **réponse**, le **Secrétaire Général** indique que la bataille du droit de vote est à mener au sein de la CES. Le Secrétariat est convaincu, mais le problème vient du Comité Exécutif de la CES. Il ne s'agit que d'1 vote. La FERPA ne demande pas une représentation sur la base du nombre de ses membres, ce qui bouleverserait l'équilibre au sein de la CES. Au Comité de Direction seules la FERPA et la CGIL se sont exprimées positivement.

Comment répondre ? En montrant que la FERPA est toujours là, parce qu'elle travaille.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, UJP-UGT, SPI-CGIL, UCR-FO, ÖGB, CSC-ACV, UCR-FO

Le **Président** donne ensuite la parole à **Henri** pour introduire le point suivant qui porte sur les **dossiers**, dont il a la responsabilité.

Henri rappelle, brièvement, que pour faciliter la débat et permettre d'avancer, il a synthétisé le travail fait par chaque responsable des dossiers et il a, à cet effet, réalisé un document de travail qui est un premier avant-projet de ce que pourrait être le « Manifeste de la FERPA » -si on l'appelle ainsi- qui reprend les principales revendications de l'organisation et ses propositions d'actions. Il précise aussi qu'il a respecté le travail fait, c'est-à-dire qu'à ce stade, il n'est pas intervenu sur le contenu des propositions, ni sur la longueur des différents thèmes. Tout cela devant faire l'objet de la discussion aujourd'hui.

Le **Président** donne alors la parole à chaque responsable concerné.

Dick intervient en premier et il commence par remercier Henri pour cet avant-projet. Il remercie également Didier qui lui a envoyé sa contribution. Il estime que le mot « Manifeste » est le bon mot, car il stimule et encourage l'action. Il faudra demander à la CES d'appuyer ce Manifeste et de l'inclure dans son approche. Il trouve aussi positif qu'Henri, dans son document de travail, ait évoqué la Charte des Droits Sociaux Fondamentaux de l'UE et le SEDS. Il constate qu'il y a un déséquilibre entre les différentes parties. Ainsi dans la partie qui, traite de la santé, il y a des éléments qui ne lui semblent pas très utiles. Pour la version finale, il faut mettre l'accent sur ce qui relève spécifiquement de la FERPA, comme par exemple les journées internationales de la santé ou des retraités. Les autres sujets pourraient se retrouver dans l'introduction.

Le SPI-CGIL intervient et approuve le titre proposé par Henri et il ; trouve très positif de travailler de cette façon. Il demande une date pour remettre les amendements. Avoir un système universel de santé doit être pour lui, une action prioritaire. Il faut profiter du soutien donné par l'UE pour renforcer la protection sociale. La crise économique déterminée par la pandémie a accentué les inégalités qui touchent les jeunes, les femmes et les personnes âgées. Il faut garantir une pension minimale et la reconnaissance des périodes de soins. Ce « Manifeste » est une plate-forme utile pour les années à venir. Il convient également d'avoir un débat avec les associations de bénévolat de manière à bâtir une action d'alliance.

L'ÖGB estime que la question la plus importante est de savoir ce qui va se passer après la pandémie, qui va payer tout cela ? Il faut réfléchir, notamment en termes de fiscalité, à ceux qui vont payer les conséquences de cette crise.

Angeles partage le document fait par Henri et ce qui a été dit par rapport aux dossiers et notamment les propos du SPI-CGIL. Il faut ajouter un texte percutant concernant la pandémie qui a illustré l'inadéquation des systèmes de santé. Elle estime qu'il faut clôturer les dossiers et approuve le titre « Manifeste ». Une référence à la COVID devrait être faite au début du document.

Eliane estime que le travail fait par Henri est un bon résumé. Dans son dossier, elle a traité à la fois la santé et l'hébergement dans les établissements, ce qui explique la longueur de sa contribution. Il faut lutter contre les causes qui altèrent la santé. Et il est important pour elle, que la FERPA soit présente dans les Journées internationales.

Didier félicite Henri pour son esprit de synthèse et sa...patience. Pour lui, c'est un excellent document. Il se dit entièrement d'accord avec la proposition du SPI-CGIL et avec Angeles : il faut mettre en introduction l'impact de la COVID 19. : les personnes âgées ont été les premières victimes, elles ont été sacrifiées dans la distribution des vaccins. Ce n'est pas à elles de payer les conséquences financières. Il est également d'accord pour intituler le document : « Manifeste », car cela implique des prises de positions et des demandes.

Concernant la méthode de travail, il faut faire des observations sur l'ensemble du texte puis ensuite thème par thème.

Hubert, très brièvement. Il est d'accord pour un texte court, en quelque sorte un 4 pages que l'on pourrait distribuer aux adhérents et pour évoquer la pandémie. Il adhère à la présentation du Manifeste

Mireille estime que la pandémie a été le révélateur des politiques menées et de la casse du service de sante. Mais il ne faut pas tout mettre sur le dos de la pandémie, les causes sont antérieures. Qui va payer la crise ?

Au terme de cet échange, le **Président** demande à **Henri** de conclure.

Ce dernier constate qu'il y a accord sur l'approche adoptée dans le document qui vient d'être discuté, tant en ce qui concerne le titre « Manifeste » que dans le contenu, moyennant quelques raccourcissements, notamment dans la partie santé. Dans les propositions d'actions faites, il faut rester « syndical » et non partir sur trop de considérations ou d'approches générales et/ou sociétales. L'objectif du Manifeste, c'est d'être offensif. On ne pourra pas tout faire d'où choisir des priorités. Il est d'accord d'y introduire une partie sur la pandémie et ses conséquences notamment en ce qui concerne les personnes âgées, mais pas exclusivement : les femmes et les jeunes en sont également les victimes.

Il demande aux responsables des dossiers de lui envoyer leurs amendements ou réaménagement de leur partie, si possible, pour le 20 mai.

Le **Président** donne ensuite la parole au Trésorier de la FERPA, Tino FUMAGALLI pour traiter de la partie **finances**. Il indique qu'il n'a reçu le matériel qu'avant-hier, donc qu'il ne peut faire le point sur les différentes dispositions du budget. Mais il va envoyer une copie du bilan à tout le monde.

Le **Secrétaire Général** intervient pour dire qu'il ne sert à rien d'incriminer qui que ce soit. Mais une réunion en ligne sera organisée avec le service comptabilité de la CES, le Trésorier, le Secrétariat de la FERPA et lui-même avant la prochaine réunion du Comité Exécutif pour être en mesure de présenter correctement le bilan 2020.

La parole est ensuite donnée à **Mireille PAUME, Présidente du Comité des Femmes de la FERPA**.

Mireille commence tout d'abord par remercier le Secrétaire Général de la FERPA et le Secrétariat pour la réunion de travail qui a été organisée avec elle, le 15 avril.

Comme elle le dit, le Manifeste concerne aussi les femmes.

Le travail avec la CES est compliqué car tout tourne autour des métiers féminisés et la parole des femmes retraitées est difficile à faire entendre, même si l'approche de la CES est importante. Et en réponse à Eliane qui demande pourquoi, il n'y a pas de représentante belge dans le Groupe restreint, Mireille indique que sa composition a été limitée à 5 pays.

Le **Président** donne ensuite la parole au **Secrétaire Général** pour traiter de la prochaine **AG de Mi-Mandat**. Il indique que la question n'est pas encore tranchée de savoir si elle se tiendra en présentiel ou sous une forme virtuelle et il n'est pas certain qu'en juin que tout soit terminé. Il faudra prendre une décision. Si elle se tient en présentiel, qu'advient-il pour les membres de la FERPA qui ne sont pas vaccinés et comment aborder les problèmes qui pourraient se présenter ?

En ouvrant le **débat**, le **Président** indique qu'en ce qui concerne le pays hôte, c'est-à-dire le sien, on ne peut à ce jour avoir la certitude de la possibilité de se déplacer pour tout le monde. Le **Secrétaire Général** insiste pour que tout le monde s'exprime sur le sujet.

Dans les interventions qui suivent, certains membres reconnaissent que la réunion en mode virtuelle reste l'option la plus sûre à ce jour, à laquelle s'ajoute la question de la sécurité, car les membres de la FERRPA restent un groupe vulnérable. Il s'agit d'une situation délicate et que l'on est obligé de tenir compte de la réalité. La préférence va toutefois vers une réunion en présentiel quitte à en déplacer la date. Cette proposition rencontre un certain support, certains estimant toutefois que ce serait une erreur politique que d'afficher dès à présent que l'on ne pourra pas se réunir en présentiel. Il faut aussi avoir à l'esprit que la réunion se tient en plusieurs langues et que les interprètes doivent pouvoir se déplacer dans les meilleures conditions. Finalement, les membres du Comité de Direction estime que c'est au Comité Exécutif de juin de trancher la question.

Le **Secrétaire Général** attendait une prise de position du Comité de Direction, mais finalement, il soumettra ce dossier au Comité Exécutif de juin. Il faut que tout le monde se déplace sans peur, qu'il se sente à l'aise.

Puis, sont abordées les **décisions statutaires**.

La première concerne l'**adhésion du syndicat des retraités de Turquie**. Le **Secrétaire Général** demande à **Jessica** de faire un rappel historique. Ils étaient initialement membres de la FERPA. Mais, en 2017, le Gouvernement a dissout ce syndicat qui, après avoir fait appel de cette décision, a été débouté en justice. Malgré tout, ils ont décidé de se réorganiser sous le même nom. Ils sont affiliés au syndicat DISK, lui-même membre de la CES. Ils redemandent leur intégration dans la FERPA, qui a reçu leurs statuts. Ils comptent 1.000 membres.

Le Comité de Direction **donne un avis favorable**.

Concernant le **syndicat des retraités bulgares**, la FERPA n'a plus aucune nouvelle de cette organisation et n'arrive pas à en avoir. De plus, cela fait plusieurs années qu'ils ne paient plus leurs cotisations. Conformément aux statuts, il est proposé de les radier. Le Comité de Direction **prend acte de cette proposition**.

Pour ce qui est du problème espagnol, le Secrétaire Général s'était engagé à le résoudre. Comme à la suite de la démission du Comité de Direction de la collègue slovène et dans la mesure où son organisation n'a présenté aucune candidature pour la remplacer, le **Secrétaire Général** propose et c'est la solution qui lui semble la plus simple, de faire entrer au Comité de Direction la collègue des CC.OO permettant ainsi de résoudre le problème espagnol, étant entendu qu'au prochain Congrès il y aura rééquilibrage dans la représentation des organisations au Comité de Direction. Le Comité de Direction **prend acte de cette proposition**.

Le Comité devait aussi discuter de l'**ordre du jour du prochain Comité Exécutif**, ce qu'il n'a pu faire faute de temps. Il sera donc envoyé aux membres par courriel.

Enfin, Werner renouvelle son invitation à organiser le prochain Congrès de la FERPA à Vienne.

La réunion étant terminée, le **Président** remercie les membres pour leur participation active. Il remercie également les interprètes pour leur aide et les collègues du Département Organisation de la CES pour leur assistance technique efficace.

Henri